

Envoyé en préfecture le 14/11/2017

Reçu en préfecture le 14/11/2017

Affiché le 14 NOV. 2017

ID : 031-213105612-20171114-D2017_97-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33

- présents : 27

- ayant pris part au vote : 32

- procurations : 5

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille dix-sept et le 8 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 02 novembre, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRE, Maire.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, Mme FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE, Mme KATY COLDER, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE M. DOMINIQUE GIRONNET, Mme NATHALIE GAUVRIT, Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, Mme NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, Mme ELISABETH ATTELAN, M. NICOLAS COSTES

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIERE), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à Mme SYLVIE PIEROT), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à Mme. ELISABETH ATTELAN)

Etait absente excusée : Mme ISABELLE SEROR

KATY COLDER a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/97

Objet : Adoption du Procès-Verbal 2017-07 du Conseil Municipal du 06 septembre 2017

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2017/07 rédigé, suite à la séance du Conseil Municipal du 06 septembre 2017.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'adopter le Procès-Verbal N°2017/07 rédigé, suite à la séance du Conseil Municipal du 06 septembre 2017

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Marc PÉRE**

- Transmis le 14 NOV. 2017
- Affiché le 14 NOV. 2017

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Yvan Navarro

